# Permanence téléphonique du CDAD au 06 03 56 99 04

Numéro unique de l'accès au droit 30 39

### Point-justice dans l'Aude

Sur rendez-vous

#### CARCASSONNE (CDAD)

► Au Tribunal judiciaire, 28 bd Jean Jaurès

RDV au 06 03 56 99 04

► Au Centre social La Roseraie, 10 rue Alexandre Guiraud RDV au 06 03 56 99 04

#### **NARBONNE**

► A la Maison de la Justice et du Droit, 1 avenue de la Naïade RDV au 04 68 90 31 54

#### CASTELNAUDARY (CDAD)

► Au Palais de justice, square Victor Hugo

RDV au 06 03 56 99 04

#### LIMOUX (CDAD)

► A L'Espace Colette Lagoutte, 22 rue des Augustins RDV au 06 03 56 99 04

#### BRAM (CDAD)

► A la CCPLM, 62 rue Bonrepos RDV au 06 03 56 99 04

#### PORT-LA-NOUVELLE (CIDFF)

► Au CCAS, 106 rue de la Liberté

RDV au **04 68 40 37 45** 

#### LEZIGNAN-CORBIERES (CIDFF)

► Au lieu ressource insertion, 24 bis avenue Léon Bourgeois RDV au 04 68 45 94 46

# Permanences des membres et partenaires du CDAD :

#### ▶ Ordre des avocats du Barreau de Carcassonne

Consultations gratuites à **CARCASSONNE**, **CASTELNAUDARY** et **LIMOUX** sur RDV pris auprès du **CDAD** dans la limite des places disponibles ET si la demande nécessite une consultation

#### ▶ Ordre des avocats du Barreau de Narbonne

Consultations gratuites à **NARBONNE** sur RDV pris à la Maison de la justice et du droit au **04 68 90 31 54** et **PORT-LA-NOUVELLE** sur RDV pris auprès du Centre communal d'action sociale au **04 68 40 30 23** 

#### ► Chambre des **notaires**

Consultations gratuites sur RDV à **CARCASSONNE** au **04 68 25 67 08**, à **NARBONNE** au **04 68 90 31 54** et à **CASTELNAUDARY** au **04 68 60 14 59** 

## ► Chambre régionale des **commissaires de justice** (anciennement **huissiers de justice**)

Consultations gratuites sur présentation d'un bon de consultation remis par le **CDAD** 

#### **► UDAF** (Union départementale des associations familiales)

Service d'information et de soutien aux tuteurs familiaux / Point Conseil Budget / Ecrivain public / Journée annuelle des aidants, sur RDV au 04 68 47 72 00

#### ► Association **Objectif-médiation**

Premier entretien gratuit sur RDV pris auprès du CDAD

#### ► Association France-Victimes 11

Permanences 6 rue du Palais à **CARCASSONNE** sur rdv au **04 68 25 30 78** / Bureau d'aide aux victimes au Tribunal judiciaire de **CARCASSONNE** sur rdv au **06 47 11 24 66** / Permanences au point-justice de **CASTELNAUDARY** sur rdv au **04 68 25 30 78** 



Liberté Égalité Fraternité





## Conseil Départemental de l'Accès au Droit de l'Aude



Site internet: cdad-aude.fr

Facebook: cdad.aude / cdad11



## Qu'est-ce que l'accès au droit?

Toute personne, quels que soient son âge, son sexe, sa nationalité, son lieu de résidence et ses revenus, doit pouvoir connaître ses droits et ses obligations afin d'être en mesure de les mettre en œuvre.

La loi sur l'accès au droit (loi n° 91-647 du 10 juillet 1991 relative à l'aide juridique, modifiée par la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI<sup>e</sup> siècle) prévoit l'institution, dans chaque département, d'un **Conseil départemental** de l'accès au droit (CDAD).

L'accès au droit consiste à offrir à chacun, dans des lieux accessibles à tous (**point-justice**):

- ✓ Une information générale sur ses droits et ses obligations et une orientation vers les organismes chargés de leur mise en œuvre;
- ✓ Une aide dans l'accomplissement de toute démarche en vue de l'exercice d'un droit ou de l'exécution d'une obligation de nature juridique et une assistance au cours de procédures non juridictionnelles;
- √ Des consultations juridiques;
- ✓ **Une assistance pour la rédaction** et la conclusion d'actes juridiques.

## EN BREF...

## 1) Pour qui?

**Toute personne**, quels que soient son âge, son sexe, sa nationalité, son lieu de vie et ses revenus.

## 3) Pourquoi?

Parce que chacun doit pouvoir connaître ses droits et ses obligations afin d'être en mesure de les faire valoir ou de les exécuter et doit pouvoir être aidé dans ses démarches.

## 5) Comment ça marche?

Contactez le Conseil départemental de l'accès au droit (CDAD) de l'Aude au 06 03 56 99 04

Premier entretien d'écoute, d'information juridique, d'orientation ou de prise de rendez-vous. Information ou consultation juridique auprès d'un professionnel du doit.

### OU

Contactez le numéro unique d'accès au droit (NUAD) 3039 pour être mis en relation avec un point-justice situé à proximité de votre domicile.

### 2) Où?

Dans les différents point-justice du département, sur rendez-vous.

Ce sont des lieux d'accès au droit **gratuits et confidentiels**.

## 4) Avec qui?

Tous les professionnels œuvrant pour l'accès au droit: juristes, avocats, notaires, commissaires de justice (anciennement huissiers de justice), conciliateurs, médiateurs, délégués du défenseur des droits, associations...

## 6) Quand?

À tout moment pour être informé de ses droits.

Avant, pendant ou après une procédure judiciaire.